

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 254

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« le projet »,

les mots :

« l'action, l'opération d'aménagement ou le programme de construction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle avec l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme tel qu'en vigueur.